



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 84 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution [77/109](#) de l'Assemblée générale, une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 16 et 30.

* [A/78/150](#).



I. Introduction

1. Établi conformément à la résolution [77/109](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport retrace les progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023¹ dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouve un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des modalités actuelles de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, le cas échéant. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 16 et 30.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mandat et établissement des suppléments au *Répertoire*

2. Initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [796 \(VIII\)](#) du 27 novembre 1953, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et à la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 16 de la résolution [77/109](#) de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire*, en particulier le volume III, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner l'élaboration de l'ouvrage, a eu des contacts réguliers avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et l'Université de Corée. La coopération avec cette dernière a pris fin le 31 décembre 2022.

4. En ce qui concerne le Supplément n° 11 (2010-2015), la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa a mené des travaux de recherche et de rédaction pour établir une étude sur l'Article 15 destinée au volume II et deux études devant être versées au volume III, la première sur l'Article 24 et la seconde sur l'Article 25. Par ailleurs, deux consultants, dont les services ont été financés en 2022/23 au moyen du fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, ont réalisé des travaux de recherche et de rédaction concernant deux études destinées au Volume VI, la première sur l'Article 19 et la seconde sur l'Article 103. Ces études ont été soumises au département auteur (le Bureau des affaires juridiques) et une version préliminaire a été mise en ligne sur le site Web consacré au *Répertoire*. Enfin, une étude sur les Articles 104 et 105 reste en cours d'examen par le département auteur (le Bureau des affaires juridiques).

5. Des progrès ont été accomplis pendant la période considérée en ce qui concerne le Supplément n° 12 (2016-2020) grâce au concours de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, qui a effectué des travaux de recherche et de rédaction pour établir une étude sur l'Article 15 destinée au Volume II, quatre études sur les

¹ Pour le précédent rapport du Secrétaire général, voir [A/77/303](#).

Articles 36, 40, 42 et 54 destinées au Volume III ainsi qu'une étude sur l'Article 92 et une autre sur l'Article 99 destinées au Volume VI. Par ailleurs, des travaux de recherche et de rédaction concernant deux études, l'une sur l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 (deuxième partie de la phrase), l'autre sur l'Article 103, ont été réalisés par deux consultants, dont les services ont été financés au moyen du fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Ces deux études ont été soumises au département auteur (plusieurs divisions du Bureau des affaires juridiques). Une version préliminaire de l'étude sur l'Article 103 a été mise en ligne sur le site Web du *Répertoire*.

6. Comme à l'accoutumée, le Département de la communication globale et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont apporté un appui important aux travaux de recherche relatifs aux études destinées à figurer dans le *Répertoire*.

7. Au cours de la période considérée, aucun volume n'a été publié par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 38 volumes ont été publiés² et 6 autres ont été achevés et se trouvent en cours de traduction et d'édition³. En conséquence, au 30 juin 2023, sur les 63 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 12), 19 sont encore inachevés, dont 4 concernent le Supplément n^o 10, 6 le Supplément n^o 11 et 6 le Supplément n^o 12, tous étant à différents stades d'avancement (voir par. 4 à 6 du présent rapport), et 3 correspondent au volume III des Suppléments n^{os} 7 (1985-1988), 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999).

8. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des différents services du Secrétariat chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte pour le *Répertoire* et à l'annexe II des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du *Répertoire*

9. Des études extraites des 44 volumes achevés, dont les 6 en cours de traduction et d'édition, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles destinées au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 ainsi qu'un grand nombre d'études destinées au Supplément n^o 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études déjà achevées qui figureront dans le Supplément n^o 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études, et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

10. Sont actuellement disponibles sur le site Web du *Répertoire* : l'intégralité des études en anglais, la plupart en français et en espagnol, et quelques-unes dans une seule de ces deux langues. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en

² Le *Répertoire* et les Suppléments n^{os} 1 à 6 (1946-1984), soit 27 volumes en tout, les volumes I, II (en espagnol et français uniquement), IV (en espagnol uniquement), V et VI du Supplément n^o 7 (1985-1988), les volumes II et VI du Supplément n^o 8 (1989-1994), les volumes II (en espagnol uniquement), IV (en anglais et espagnol uniquement) et V (en espagnol uniquement) du Supplément n^o 9 (1995-1999) et le volume I du Supplément n^o 10 (2000-2009).

³ Le volume V du Supplément n^o 7, les volumes IV et V du Supplément n^o 8, les volumes I et VI du Supplément n^o 9 et le volume II du Supplément n^o 10.

attente de traduction et d'édition sont mises en ligne sur le site Web du *Répertoire* dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés

11. La solide coopération instaurée avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la treizième année consécutive. Au cours de la période considérée, la Faculté de droit a contribué à l'élaboration de 10 études (voir par. 4 et 5 du présent rapport). Comme indiqué plus haut, la coopération avec l'Université de Corée a pris fin le 31 décembre 2022.

12. Soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et d'en diversifier le champ géographique, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, a continué de demander aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à l'établissement des études. Au cours des six dernières années, elle a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États. Elle a continué d'inviter des établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de concourir à des études.

13. En outre, conformément au paragraphe 14 de la résolution [77/109](#), dans lequel l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour du *Répertoire*, la Division de la codification a, par une note verbale datée du 9 décembre 2022, lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation. Au 30 juin 2023, cet appel avait débouché sur des contacts préliminaires avec des représentants de la région de l'Afrique.

D. Fonds d'affectation spéciale

14. Dans sa résolution [77/109](#), l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, créé en application de sa résolution [59/44](#). Aussi, par une note verbale en date du 9 décembre 2022, toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies se sont vu rappeler la possibilité de verser des contributions volontaires au fonds et ont été invitées à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers susceptibles de vouloir y apporter leur concours. Aucune contribution n'a été versée au fonds pendant la période considérée (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023). Au 30 juin 2023, le solde du fonds s'élevait à 78 364 dollars.

15. Au cours de la période considérée, les services de trois consultants ont été financés au moyen du fonds d'affectation spéciale et ont consisté en des travaux de recherche et de rédaction sur l'Article 19 aux fins de l'établissement du Supplément n° 11, sur l'Article 103 aux fins de l'établissement des Suppléments nos 11 et 12 et sur l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 (deuxième partie de la phrase) aux fins de l'établissement du Supplément n° 12 (voir par. 4 et 5 du présent rapport). Il est envisagé de continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les

volumes sur le point d'être achevés. Le versement de contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale est donc vivement encouragé, afin que le Secrétariat puisse continuer de résorber l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*.

E. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

16. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Engager de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire* et à en fournir les coordonnées, et, à cet égard, saluer de nouveau l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ;

b) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ;

c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;

d) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues (anglais, espagnol et français) dans lesquelles elle est publiée, et inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour les sites Web consacrés au *Répertoire* ;

e) Noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire*, en particulier du volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

17. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, rend compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 77/109, la dernière en date sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

18. Au paragraphe 11 de sa résolution 77/109, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 15, elle lui a demandé de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

19. Au cours de la période considérée, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué d'accomplir des progrès dans l'établissement des Suppléments au *Répertoire*. L'année dernière, il s'est consacré à l'établissement des vingt-quatrième et vingt-cinquième Suppléments au *Répertoire*, couvrant respectivement l'année 2021 et l'année 2022.

20. Le Secrétariat a achevé le vingt-quatrième Supplément au *Répertoire* en octobre 2022. La version préliminaire du Supplément a été mise en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité, tandis que la version publiée devrait être disponible en ligne et en version papier au troisième trimestre de 2023. Les différentes parties du vingt-cinquième Supplément sont mises en ligne dans leur version préliminaire au fur et à mesure de leur achèvement. Le Secrétariat entend mettre en ligne l'intégralité de la version préliminaire du vingt-cinquième Supplément d'ici à octobre 2023, lorsque les nouveaux membres du Conseil commenceront à participer aux travaux. Conformément au principe consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil et sous réserve des ressources disponibles, le Secrétariat a commencé les travaux de recherche et de rédaction liés à l'établissement du vingt-sixième Supplément, qui couvre l'année 2023.

21. L'objectif de ce calendrier d'élaboration est de faire en sorte que les informations figurant dans le *Répertoire* soient dès que possible mises à la disposition des États Membres et du public. Pour pérenniser la démarche consistant à assurer une couverture sans décalage dans le temps de la pratique du Conseil, le Secrétariat a continué d'utiliser au mieux les ressources dont il dispose en prenant des mesures visant à renforcer son efficacité. Dans le prolongement de la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies et de sa stratégie pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, le Secrétariat a continué d'œuvrer à la constitution d'une base de données en ligne permettant de consigner et d'analyser plus facilement la pratique du Conseil et, ainsi, d'élaborer le *Répertoire* de manière plus efficace.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité

22. Le Secrétariat a continué de mettre à disposition des versions préliminaires et publiées des Suppléments au *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité (<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/structure>) dès leur achèvement. Les Suppléments sont interrogeables et consultables par thème ou par ordre chronologique.

23. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a continué d'élargir le recours à la technologie pour présenter la pratique du Conseil de sécurité sur le site Web de ce dernier. À cette fin, il a mis en service un nouveau tableau de bord donnant un aperçu historique et analytique des réunions organisées selon la formule Arria, notamment des informations sur les thèmes et les organisateurs de ces réunions depuis 1992. Il a en outre donné une nouvelle apparence au tableau de bord des missions, également enrichi de nouvelles cartes et fonctionnalités. Lancé en 2019, cet outil offre une vue d'ensemble des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies.

24. Conformément à la pratique établie depuis 2011, l'édition 2022 de l'Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité a été publiée au début du mois de janvier 2023. Présentée sur une plateforme repensée, cette publication offre une vue d'ensemble de l'évolution de la pratique du Conseil en ce qui concerne les séances et les consultations, l'ordre du jour, la prise de décisions et les votes ainsi que les travaux des organes subsidiaires. Le Secrétariat a également continué de publier « The UN Security Council in Review », un bulletin d'information mensuel renseignant les

États Membres et le grand public sur les dernières tendances observées au Conseil en matière de procédure et concernant les questions de fond. Plusieurs jeux de données du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte sont restés disponibles sur la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité, une bibliothèque publique gratuite sur la paix et la sécurité lancée conjointement par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, qui comporte des jeux de données provenant de l'ensemble du système des Nations Unies. Le Secrétariat a également continué de promouvoir les outils d'information sur les médias sociaux afin de faire mieux connaître le Conseil de sécurité et d'améliorer la qualité des données le concernant.

25. Le Secrétariat a continué de s'acquitter de son rôle consultatif et l'a renforcé, notamment en fournissant des informations en réponse aux questions portant sur la pratique du Conseil et celle de ses organes subsidiaires tant sur le plan des procédures que des institutions. Durant la période considérée, un nombre important de questions lui ont été adressées, aussi bien par des États Membres que par des fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des chercheurs et des membres du secteur privé. En outre, le Secrétariat a réalisé des recherches et des analyses approfondies pour permettre l'élaboration de politiques internes, mené plusieurs programmes de diffusion visant à faire connaître les procédures, la pratique et les méthodes de travail du Conseil aux nouveaux membres.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

26. Conformément à la résolution [55/222](#) de l'Assemblée générale, les versions publiées des onzième à vingt-troisième Suppléments au *Répertoire*, couvrant la période allant de 1989 à 2020, ont été mises en ligne dans les six langues officielles. Le Secrétariat a réduit le délai d'élaboration de chaque Supplément, entre la fin de la période considérée et la publication de la version finale en anglais, de 22 à 20 mois et ambitionne de l'écourter encore davantage si des ressources deviennent disponibles. Ainsi, le vingt-troisième Supplément, qui couvre l'année 2020, a été publié en juillet 2022 en anglais et en avril 2023 dans les cinq autres langues officielles. Le vingt-quatrième Supplément, qui couvre l'année 2021, devrait être publié en anglais au troisième trimestre de 2023 et dans les cinq autres langues officielles au deuxième trimestre de 2024. À l'avenir, le Secrétariat vise, au minimum, à maintenir ce délai de 20 mois.

D. Ressources

27. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue du site Web correspondant dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant des États Membres. Les contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour consolider les progrès accomplis et rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a lancé un nouvel appel de fonds pour reconstituer le fonds d'affectation spéciale et permettre de respecter le calendrier de publication du *Répertoire*, d'éviter d'accumuler du retard et de renforcer l'infrastructure de collecte, d'analyse et de visualisation des données.

28. Les ressources extrabudgétaires ont permis au Secrétariat de continuer de faire appel à du personnel temporaire et à un Volontaire des Nations Unies pour

l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de l'Albanie, de l'Irlande, du Japon, du Mexique, de la Norvège et de la Suisse. En outre, en 2022, le Japon et la Suède ont financé les services d'experts associés auprès du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui ont grandement contribué à faire avancer les travaux sur le *Répertoire*.

29. Afin que les progrès puissent se poursuivre, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer à appuyer les activités du Secrétariat relatives à la mise à jour du *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et en finançant les services d'experts associés.

E. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

30. S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire* ;
- b) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi que des autres contributions, notamment la prise en charge d'experts associés participant à la mise à jour du *Répertoire* ;
- c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, afin que le calendrier annuel de publication puisse être respecté, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;
- d) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée ;
- e) Rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire* et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 ([A/2170](#)).

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Service</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (Bureau des ressources humaines) est chargé de l'élaboration des études sur l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du *Répertoire de la pratique*
suivi par les organes des Nations Unies (30 juin 2023)**

Volumes publiés et mis en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i> (http://legal.un.org/repertory)	Volumes soumis pour publication et mis en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i>	Études mises en ligne sur le site Web du <i>Répertoire</i> (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	--	---	---

Note : L'organisation des études en volumes, comme indiqué ci-dessous, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 12. Elle varie pour le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments											
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015	12 2016- 2020
Volume I							I	I	I	I	I	I	I
Articles 1, 2 1) à 3), 5) et 6), 3, 5 à 7													
Article 4													
Articles 2 4) et 7), 8													
Volume II							II	II	II	II	II	II	II
Articles 9, 10, 13, 1) a) (première partie de la phrase), 1) b) et 2), 16 à 18, 20 à 22													
Articles 11 et 19													
Articles 12, 13, 1) a) (deuxième partie de la phrase), 14 et 15													
Volume III							III	III	III	III	III	III	III
Article 23 1) (deuxième phrase) et 2)													
Articles 23 1) (première phrase) et 3), 26, 28 à 32, 37 et 38													
Articles 24, 25 et 29													
Articles 27, 34, 36, 39, 40, 42 et 50													
Articles 33, 35 et 41													
Articles 43 à 47													
Article 48													
Article 49													
Articles 51 à 54													
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63													
Articles 55 c) et 56													
Article 58													
Articles 59 à 61, 62 1), 3) et 4), 64 à 72													

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
							1979- 1984	1985- 1988	1989- 1994	1995- 1999	2000- 2009	2010- 2015	2016- 2020
Volume V							V	V	V	V	V	V	V
Article 73													
Articles 74 à 85, 87 et 88													
Articles 86 et 89 à 91													
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI	VI	VI
Article 94													
Articles 92, 96 et 99													
Articles 93, 95, 97, 98, 102, 106 à 111													
Articles 100 et 101													
Article 103													
Articles 104 et 105													

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996
au 30 juin 2023

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (30 juin 2023)

Suppléments publiés et mis en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité à l'adresse www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/structure	Version préliminaire disponible sur le site Web du Conseil de sécurité	Parties en cours d'établissement

A. État d'avancement des Suppléments au *Répertoire* achevés

Supplément	État d'avancement	Langues
<i>Répertoire</i> initial et Suppléments I à IX, couvrant la période 1946-1984		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIX (2014-2015)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XX (2016-2017)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXI (2018)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXII (2019)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXIII (2020)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XXIV (2021)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces Suppléments au *Répertoire* et les Suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d’avancement des Suppléments au *Répertoire* en cours d’établissement

	<i>I</i> Généralités	<i>II</i> Règlement intérieur provisoire	<i>III</i> Buts et principes de la Charte	<i>IV</i> Relations avec les autres organes de l'ONU	<i>V</i> Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	<i>VI</i> Règlement pacifique des différends	<i>VII</i> Actions en cas de rupture de la paix	<i>VIII</i> Accords régionaux	<i>IX</i> Organes subsidiaires : comités/autres organes	<i>X</i> Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XXV (2022)										
Supplément XXVI (2023)										